

Plan établi sans délimitation ni bornage contradictoire

NOTA :

L'application cadastrale résulte de la superposition d'un document administratif agrandi avec le levé topographique des lieux. Elle ne découle donc pas de l'application d'une limite établie contradictoirement avec les riverains.



Limite fixée par GEOMAT
le 16.07.2012

Légende

- Limites nouvelles définies dans le présent document
- Limites de propriétés précédemment définies
- Limites de propriétés du présent bornage
- Application fiscale issue du plan cadastral
- (A.877) Désignation cadastrale
- Clôture
- Haie
- Mur bahut
- Mur
- Bâtiment - Hangar
- Borne
- Borne existante
- Repères divers

Echelle métrique
0 5m 10m 15m